

GYMNASTIQUE D'EVEIL

⇒ Filles nées en 2023 (avant avril) - 2022 - 2021 - 2020

1 entraînement par semaine :
faites votre choix entre le mercredi après - midi ou le samedi matin

Jours d'entraînement	Horaires	Lieu	Tarif
Mercredi après - midi	17H30 à 18H30	Complexe sportif Josette Tournier	*50 € + 80 € soit 130 €
Samedi matin	9H00 à 10H00	Complexe sportif Josette Tournier	*50 € + 80 € soit 130 €

*Cotisation famille de 50€, elle se règle une seule fois par foyer

⇒ Garçons nés en 2023 (avant avril) - 2022 - 2021

1 entraînement par semaine :
faites votre choix entre le mercredi après - midi ou le samedi matin

Jours d'entraînement	Horaires	Lieu	Tarif
Mercredi après -midi	17H30 à 18H30	Complexe sportif Josette Tournier	*50 € + 80 € soit 130 €
Samedi matin	9H00 à 10H00	Complexe sportif Josette Tournier	*50 € + 80 € soit 130 €

*Cotisation famille de 50€, elle se règle une seule fois par foyer.

⇒ Coordonnées des responsables de section

Nom	Tél fixe	Tél portable	Courriel
Dominique BAGNARD Mercredi après -midi		06.84.22.11.95	bagnarddominique@gmail.com
Valérie DEBAIN	03.84.79.18.48	06.28.80.00.62	valerie.debain@orange.fr

Samedi matin			
---------------------	--	--	--

REGLEMENT INTERIEUR

Vous avez choisi l'Union Gymnique pour que votre enfant pratique une activité sportive, nous vous en remercions. Aucune sélection n'est nécessaire pour faire partie de notre club.

C'est une volonté de la FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE de FRANCE, à laquelle nous sommes affiliés.

Un calendrier des compétitions vous sera communiqué courant novembre. Ainsi, vous pourrez déjà réserver ces dates de compétitions dont la participation est obligatoire pour tous les gymnastes.

En échange de cela, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le règlement.

Article 1:

L'âge d'admission minimum au club est de **deux ans** avant le 30 avril de l'année en cours.

Article 2 :

Les adhérents ne seront pas admis aux entraînements si leurs dossiers ne sont **pas complets**.

En cas de non-respect de cette instruction, l'assurance du club ne **couvrira pas les éventuels accidents**.

Article 3 :

Les horaires d'entraînements doivent être respectés scrupuleusement (début et fin d'horaire). En dehors de ces heures, l'encadrement n'est pas tenu pour responsable. Les parents doivent s'assurer qu'un membre de l'encadrement soit présent dans la salle avant de laisser un enfant à l'entraînement. Les enfants étant sous la responsabilité de leur moniteur, les parents sont priés de quitter le gymnase pendant l'entraînement.

Les parents ou une personne majeure sont tenus de venir chercher leur enfant à la porte du gymnase. Les absences doivent être justifiées par téléphone ou par mail, par les parents au responsable de section. Il en va de même pour les compétitions.

Le chèque de caution « assiduité » demandé lors de l'inscription vous sera restitué en fin de saison si les entraînements et les compétitions sont respectés avec assiduité et si la grille de tombola nous est retournée dans les délais. Sinon il sera encaissé par le club. Dans les deux cas, la décision est soumise au comité, élargie aux monitrices et moniteurs concernés.

Article 4 :

La participation aux compétitions est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un motif valable.

Lors des compétitions, les gymnastes doivent assister au palmarès. Si un gymnaste est absent, il sera alors disqualifié et n'obtiendra aucune récompense.

Article 5 :

Tenue pour les entraînements : pour toutes les sections tenue sportive (tee – shirt, short ou legging).

Attention: Pour les filles et les garçons, lors des entraînements, les vêtements comportant des parties métalliques, ainsi que montres, bracelets, pendentifs, bagues, piercings, téléphones portables sont interdits.

Tenue pour les compétitions :

- pour les sections jeunesses et aînées, le justaucorps est vendu par le club.
- pour les poussines et les garçons, la tenue est prêtée par le club contre 1 chèque de caution détruit en fin de saison si le vêtement est rendu en bon état.
- pour les sections jeunesses, aînée et pupilles une veste est prêtée contre une caution détruite en fin de saison si le vêtement est rendu en bon état.

La discipline exigée consiste à : l'obéissance, le respect et la confiance envers les membres de l'encadrement, le respect des locaux et du matériel mis à notre disposition.

Article 6 :

Le montant de la cotisation couvre les frais de licence, d'assurance, de gestion ainsi que les frais d'engagements pour chaque concours.

L'assurance est une complémentaire aux assurances sociales et aux mutuelles, elle n'interviendra qu'après les remboursements de votre propre couverture et dans certaines limites fixées par le contrat.

Article 7 :

La cotisation se décompose en deux termes, une cotisation famille et une cotisation discipline. La cotisation famille est à régler une seule fois par foyer.

Article 8 : Le règlement est possible par chèques vacances ou coupons sport avant le 30 octobre. Après cette date, ceux-ci seront acceptés mais il vous sera demandé les frais de gestion facturés par l'ANCV.

Article 9 : si vous décidez d'arrêter l'activité en cours d'année avant le 15 octobre, vous serez remboursé en déduisant le montant de la licence. Après cette date, aucun remboursement ne sera fait.

INSCRIPTIONS SAISON 2025/2026

⇒ DATE DES INSCRIPTIONS

Dates	Horaires	Lieux
Mercredi 3 septembre 2025	14h - 19h	Entrée des sportifs Complexe sportif Josette Tournier
Samedi 6 septembre 2025	Ceux de la fête des associations 9h - 18h	DOLE EXPO
Mercredi 10 septembre 2025	14h - 19h	Bar Complexe sportif Josette Tournier
Samedi 13 septembre 2025	9h - 12h	Bar Complexe sportif Josette Tournier

⇒ REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS : ils débuteront à partir du lundi 8 septembre 2025

⇒ **DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :**

PAR ENFANT - section EVEIL	
coordonnées et autorisations	page N° 5 à compléter
caution "assiduité" = 25€	1 chèque de 25€ à l'ordre de l'UGD, avec nom et prénom de l'enfant au dos Celui - ci sera détruit en fin de saison si les conditions sont requises. (voir règlement page 2) Si la caution est retenue, le chèque sera encaissé et vous en serez informé.
règlement de l'activité	1 chèque du montant de l'activité soit 80 € à l'ordre de l'UGD, avec nom et prénom de l'enfant au dos
1X PAR FAMILLE	
adhésion famille	1 chèque de 50€ à l'ordre de l'UGD avec noms et prénoms au dos

⇒ ***L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'avec un dossier complet accompagné du règlement total de l'adhésion même en cas de période d'essai***

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

⇒ **COORDONNEES DE LA PERSONNE A LICENCIER :**

Nom	Prénom	Date de naissance	Section	Sexe

Coordonnées du 1^{er} parent :

Nom	Prénom	Rue	CP	Ville
N° tél fixe	N° tél portable	Courriel (écrit en majuscules)		

Coordonnées du 2^{ème} parent :

Nom	Prénom	Rue	CP	Ville
N° tél fixe	N° tél portable	courriel		

⇒ **AUTORISATIONS – ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR (à remplir par les parents)**

Je soussigné (e) représentant légal

☐ Autorise mon enfant :
à participer aux compétitions, à être photographié au cours des différentes manifestations sportives.

☐ Autorise l'UGD à faire évacuer et hospitaliser mon enfant en cas d'accident et à faire procéder à une anesthésie, si une intervention chirurgicale apparaît nécessaire au praticien chargé de l'examiner.

☐ Informe le club d'un traitement médical nécessitant une surveillance de l'encadrement :

.....

☐ Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UGD en page 2 et m'engage à le respecter.

Fait àle/...../ 2025

Signature du représentant légal :

⇒ **RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR UNE ADMISSION EN CONSULTATION**

Nom du responsable légal : Prénom :

Adresse :

.....

N° Téléphone: 03/----/----/----/----/ 06/----/----/----/----/

N° de sécurité sociale :

Eveil Saison 2025/2026

Adresse du centre d'assurance maladie :.....
:.....

Adresse de votre mutuelle complémentaire :.....
:.....

Fait à le/...../ 2025.

Signature précédée de la mention " lu et approuvé " (écrit de votre main) :